

LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC POUR TOUTES ET TOUS, PARTOUT AU QUÉBEC

UQAM

UQTR

UQAC

UQAR

UQO

UQAT

INRS

ENAP

ÉTS

TÉLUQ

L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE POUR TOUTES ET TOUS, PARTOUT AU QUÉBEC

Contribution présentée à la rencontre
sur l'accessibilité et la participation
aux études universitaires

Trois-Rivières
13 et 14 décembre 2012

LE 7 DÉCEMBRE 2012

Table des matières

1. L'accessibilité sociale	5
<i>1.1 Les étudiants de première génération universitaire</i>	5
<i>1.2 Les adultes et les étudiants non-traditionnels</i>	7
2. L'accessibilité financière	10
3. L'accessibilité géographique	12
4. L'accessibilité académique	15
<i>4.1 Une offre de programmes variée et adaptée aux étudiants</i>	15
<i>4.2 Des passerelles et un accompagnement facilitant la transition collège-université</i>	16
5. Pour un enseignement universitaire pour toutes et tous, partout au Québec	19
6. Conclusion	21

Établissements du réseau de l'Université du Québec

UQAM	Université du Québec à Montréal
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQO	Université du Québec en Outaouais
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
INRS	Institut national de la recherche scientifique
ENAP	École nationale d'administration publique
ÉTS	École de technologie supérieure
TÉLUQ	Télé-université
UQ	Université du Québec (siège social)

Acronymes utilisés dans le texte

AQICESH	Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap
AUCC	Association des universités et collèges du Canada
BAC	Baccalauréat
CAFE-UQ	Comité sur l'accessibilité financière aux études de l'Université du Québec
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CSRDE	Consortium for Student Retention Data Exchange
CREPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEC	Diplôme d'études collégiales
HEQCO	Higher Education Quality Council of Ontario
ICOPE	Indicateurs de CONditions de Poursuite des Études
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESRST	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
NSSE	National Survey of Student Engagement

L'accès et la participation à l'enseignement universitaire constituent de formidables leviers de développement et d'épanouissement pour toute personne qui a les aptitudes et la volonté d'accéder aux formes les plus élevées du savoir. Nourrir et accroître les capacités d'apprentissage des citoyens est un devoir pour les sociétés. L'impact de l'éducation sur l'essor social, culturel, scientifique, technologique et économique n'est plus à démontrer. C'est pourquoi le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a demandé à l'Université du Québec de se pencher sur les nouveaux défis en matière d'accessibilité aux études universitaires et sur les moyens à mettre en œuvre pour maintenir et accroître l'accessibilité et la participation aux études universitaires.

Le Québec a connu des progrès notables en matière de scolarisation avec le dépôt du Rapport Parent qui proposait, en 1966, d'ouvrir largement les portes de l'enseignement universitaires aux Québécoises et aux Québécois. Depuis lors, la population étudiante des universités a quintuplé, passant de 50 000 à plus de 280 000 étudiants présents chaque année sur les campus. Force est d'admettre que, le Québec accuse encore un retard sur la majorité des provinces canadiennes. La proportion de la population québécoise âgée de 15 ans et plus titulaire d'un grade universitaire s'établit à 16,5 % alors qu'elle se situe à 20,5 % en Ontario et à 19,3 % en Colombie-Britannique (Gagné, 2012). De plus, entre 1999 et 2008, les inscriptions à l'université ont augmenté de 40% en Ontario et dans l'Ouest canadien et d'à peine 13 % au Québec. Pendant cette période, la part du Québec dans les inscriptions universitaires canadiennes a donc chuté de 30 % à 25 % tandis que celle de l'Ontario montait de 38 % à 41 % et que celle de l'Ouest canadien grimpait de 23 % à 26 % (AUCC).

En outre, le Québec sera confronté à d'importants défis démographiques à compter de 2014-2015 puisqu'une baisse importante de la population en âge d'accéder à l'université est prévue. Cette tendance démographique risque de se traduire par une diminution du nombre d'étudiants à l'enseignement universitaire, alors que depuis plusieurs années les exigences du marché du travail renforcent la demande pour des diplômés universitaires (CAFE-UQ, 2011).

En 2010, le Conseil supérieur de l'éducation faisait en particulier valoir que «[...] les formations aux cycles supérieurs entraînent des bénéfices individuels et collectifs qui émanent aussi bien des activités de recherche et de création que des professionnels, des chercheurs et des créateurs de haut niveau. [...] Les pressions qui accompagnent l'avènement de la société du savoir et les conditions de concurrence auxquelles sont soumis les États exigent que le Québec poursuive le développement de son système de formations aux cycles supérieurs. » (CSE, 2010, p. 78).

Le bien-être et le développement de la société québécoise dans son ensemble passent notamment par le maintien et le développement de ses capacités sociales, culturelles, scientifiques, technologiques et économiques à répondre aux enjeux locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Or ces capacités reposent en partie sur la présence de personnes hautement qualifiées, disposant de connaissances de pointe et capables d'innovation.

Devant ces défis, le Québec doit impérativement maintenir et rehausser l'accès et la participation aux études universitaires à tous les cycles et dans toutes les régions du Québec. Pour atteindre cet objectif, la société québécoise peut compter sur un système universitaire de grande qualité, qui a démontré sa capacité à répondre aux besoins diversifiés de la population et des milieux qu'il dessert, et qui s'est bien implanté sur l'ensemble du territoire québécois. Le Québec doit également examiner les facteurs de nature à entraver l'accès et la participation aux études universitaires, en plus de déterminer quels sont les véritables défis pour l'avenir et surtout quels sont les moyens à mettre en œuvre pour les relever.

Les établissements de l'Université du Québec rappellent que l'accessibilité à l'enseignement universitaire comporte quatre dimensions qu'elle abordera dans les pages qui suivent, à savoir l'accessibilité sociale, l'accessibilité financière, l'accessibilité géographique et l'accessibilité académique qui posent chacune des défis particuliers et commandent des moyens spécifiques.

1. L'ACCESSIBILITÉ SOCIALE

L'accessibilité sociale réfère au fait que la propension à fréquenter l'université varie en fonction de caractéristiques personnelles ou de celles du groupe social d'appartenance. Parmi les groupes moins représentés à l'université, se retrouvent les étudiants de première génération universitaire, les étudiants adultes, les étudiants autochtones et les étudiants en situation de handicap. Répondre aux besoins de ces étudiants demande une capacité d'adaptation importante des universités. Ces dernières doivent notamment mettre en place des services associés à des problématiques nouvelles, proposer des cheminements plus souples dans les programmes ou élaborer des règles administratives diversifiées selon les groupes d'âge et prenant en compte les acquis et l'expérience.

De nouveaux types d'étudiants accèdent dorénavant à l'université et y occupent une place de plus en plus importante. Les universités doivent répondre à leurs besoins de formation, adapter leur offre et favoriser leur réussite tout en assurant l'acquisition des connaissances et des compétences de niveau universitaire.

5

1.1 Les étudiants de première génération universitaire

L'étudiant de première génération universitaire est un étudiant dont les parents n'ont pas fréquenté l'université. Cette notion permet de saisir la réalité vécue par les étudiants sous l'angle des conditions socioéconomiques et du niveau de scolarisation des parents. Ces deux éléments constituent des variables déterminantes dans la décision d'entreprendre des études universitaires. Le niveau de scolarisation des parents, en particulier celui de la mère, étant même considéré par certains chercheurs comme plus important que le revenu familial.

Les étudiants de première génération sont moins enclins à entreprendre des études universitaires que la moyenne de la population parce qu'ils surestiment les coûts des études et en sous-estiment les bénéfices. Lorsqu'ils fréquentent l'université cependant, leurs taux de réussite se comparent avec ceux des étudiants dont les parents ont fréquenté l'université.



Qu'en est-il de la réussite des étudiants de première génération universitaire?

Les données des enquêtes ICOPE réalisées périodiquement auprès des étudiants des établissements de l'Université du Québec montrent une évolution constante dans les taux de réussite et dans les durées des études des étudiants de première génération universitaire comparés à ceux dont les parents ont fréquenté l'université. Les différences entre les deux groupes diminuent avec les années et tend à disparaître. Cependant, leur accès aux études et leur fréquentation universitaire demeurent moindre que ceux des étudiants dont les parents ont fréquenté l'université.

Les étudiants de première génération se retrouvent dans tous les établissements universitaires québécois, dans des proportions variables : ils représentent 31 % des étudiants inscrits en première année de baccalauréat dans les universités anglophones, 46 % dans les universités francophones en dehors du réseau de l'Université du Québec et de 53 % à 72 % dans les établissements de l'Université du Québec (Consortium canadien de mise en commun des données NSSE-HEQCO 2012 et ICOPE 2011).

Il faut noter que les régions comptent une plus forte proportion d'étudiants de première génération que les grands centres et que ces étudiants sont moins nombreux aux cycles supérieurs. Compte tenu des conditions de vie des étudiants de première génération qui ne suggèrent pas une grande mobilité (provenance de milieux socio-économiques plus précaires, moindre valorisation des études, responsabilités familiales, occupent un emploi, etc.), l'offre de programmes de type maîtrise et doctorat à proximité de leur lieu de résidence est un important levier pour leur accessibilité aux études de cycles supérieurs.

Les étudiants de première génération universitaire et ceux provenant de milieux socio-économiques plus précaires sont encore sous-représentés aux études universitaires. Ils constituent un important bassin dont dispose le Québec pour rehausser ses taux de participation à tous les cycles de formation.

1.2 Les adultes et les étudiants non-traditionnels

À l'heure actuelle, les adultes¹ constituent près de la moitié des étudiants universitaires au Québec. Deux types d'étudiants adultes principaux se profilent: les étudiants arrivant plus tardivement aux études et ceux évoluant en contexte de formation continue.

L'étudiant adulte présente souvent les caractéristiques d'un étudiant non-traditionnel²: plus âgé que la majorité des autres étudiants, il suit généralement un cheminement non linéaire, à temps partiel, il est plus souvent admis sur la base de l'expérience et n'étudie habituellement pas dans un programme menant à un grade (baccalauréat, maîtrise, doctorat). Il est en outre, plus fréquemment en situation de conciliation études-travail-famille. Ces caractéristiques en font un étudiant confronté à des défis particuliers en matière de réussite et de persévérance aux études.

La capacité des établissements universitaires à répondre à ces défis prend toute son importance dans un contexte de transformation des parcours professionnels, d'allongement de la période de travail salarié et de plus forte mobilité professionnelle des personnes qui exige des mises à niveau régulières et des formations ciblées laissant présager une demande accrue de formation adaptée aux étudiants adultes (Bélanger, à paraître en 2013).

À cet égard, le Québec accuse un sérieux retard en matière de formation liée à l'emploi en comparaison des autres provinces canadiennes. En effet, en 2008 le pourcentage de la population adulte âgée de 25 à 64 ans en formation liée à l'emploi s'établissait à 28 % au Québec, soit au dernier rang des dix provinces canadiennes pour lesquelles ces pourcentages varient de 33 % à 43 % (Statistique Canada, 2009).

¹ La formation aux adultes fait généralement référence aux 25 ans et plus.

² Tel que défini par l'Université du Québec dans ses enquêtes ICOPE.

L'étudiant universitaire présente un cheminement de moins en moins linéaire et se consacre de manière moins exclusive à son projet d'études. Pour améliorer la participation et l'accès aux études et aux diplômes de la population québécoise, les universités doivent offrir des réponses adaptées à des parcours d'études pluriels et diversifiés des étudiants adultes, des étudiants de retour aux études, des étudiants à temps partiel, en formation d'appoint ou continue et des étudiants en situation de conciliation études-travail-famille.

Les conditions changeantes du marché du travail et l'évolution rapide des savoirs et des technologies dans la plupart des domaines exigent par ailleurs le développement d'offres de formation créditée et continue en lien avec ces nouvelles réalités pour répondre aux besoins de la société et du marché du travail dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Ces formations doivent être accessibles près du domicile et du lieu de travail.

En ce qui concerne la composition de la population étudiante, de nouveaux groupes viennent également s'ajouter, demandant à l'université d'assumer des responsabilités particulières en matière d'accueil, d'intégration et de formation de ces étudiants. C'est le cas pour les étudiants en situation de handicap. Dans une autre mesure, c'est aussi le cas pour les étudiants autochtones dont la présence à l'université remonte à plusieurs années déjà, mais demeure très marginale.

À maints égards, les enjeux soulevés pour ces deux groupes sont inédits, en particulier en termes d'adaptation pour le personnel enseignant, le personnel de soutien académique ainsi que pour les services aux étudiants.

▪ **Les étudiants en situation de handicap**

Les étudiants en situation de handicap comprennent d'une part les étudiants avec déficiences fonctionnelles majeures et d'autre part, les étudiants présentant une déficience du langage et de la parole, des troubles d'apprentissage, des troubles de santé mentale, des troubles déficitaires de l'attention ou des troubles envahissant du développement. Ces derniers sont qualifiés de groupe émergent puisque leur présence notable au collège et à l'université est plus récente.

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'étudiants du groupe émergent a connu une croissance importante. En 2011-2012, plus de 5 000 étudiants sont entrés en communication avec les services responsables du soutien aux étudiants en situation de handicap (auto-déclaration) dans les établissements universitaires québécois (AQICESH).

L'accueil et l'intégration de ces étudiants soulèvent des enjeux ayant trait à la détermination des responsabilités des universités, à l'offre de services (académiques et autres) aux étudiants, au soutien des professeurs et des chargés de cours et à la transition interordres lorsqu'il s'agit de sortants des collèges.

▪ **Les étudiants autochtones**

La participation des étudiants autochtones demeure faible, notamment en raison de l'éloignement géographique et du manque d'aide financière. Les chercheurs évoquent également des défis liés à la difficulté de maîtriser la langue d'enseignement, aux entraves sociales et culturelles et aux contraintes familiales. Statistique Canada indique qu'en 2005, seulement 17 % des Autochtones âgés de 24 à 26 ans avaient fréquenté l'université en comparaison avec un taux de 41 % chez les Allochtones du même âge (Statistique Canada, 2008).

Au plan académique, pour accroître l'accès et la participation des Autochtones aux études universitaires, l'expérience démontre que ces étudiants apprennent mieux en présence d'une pédagogie expérientielle et qu'il est important de favoriser l'embauche de formateurs et de personnel d'accueil autochtones. On souligne également l'importance d'activités de recrutement actif et de politiques d'admission flexibles pour encourager la participation aux études de ces populations.

2. L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE

À pareille date l'an dernier, l'Université du Québec rendait public le *Rapport du comité sur l'accessibilité financière aux études de l'Université du Québec à la Commission de planification de l'Université du Québec*. Ce rapport, adopté par l'Assemblée des gouverneurs, conserve toute son actualité.

Un certain nombre d'études identifient l'aspect financier comme étant un obstacle à l'accessibilité et la persévérance aux études universitaires. Outre les frais de scolarité, le coût financier comprend surtout d'autres éléments comme la perte de revenu liée au fait de ne pas avoir un travail salarié, les frais de subsistance pour les étudiants qui ne peuvent demeurer chez leurs parents ou encore les frais de matériel et d'équipement liés aux études. C'est pourquoi, au Québec comme dans de nombreux pays, des mesures sont mises en place pour favoriser l'accès à des ressources financières qui permettent de réaliser un projet d'études : prêts et bourses gouvernementaux, soutien financier universitaire et système fiscal incitatif, par exemple.

Dans son rapport, le Comité avait donc formulé ou appuyé des recommandations visant à mettre en place des mesures pouvant agir sur la situation financière des étudiants. Parmi ces moyens se retrouvent l'intégration, au sein du programme des prêts et bourses, de critères ciblant les étudiants à temps partiel; des mesures reconnaissant la diversité des cheminements scolaires; la hausse du soutien offert aux étudiants par les organismes subventionnaires; la bonification du programme études-travail; ou la sensibilisation des fondations et fonds de développement universitaires aux besoins particuliers des catégories d'étudiants potentiellement plus sensibles aux effets d'une hausse des droits de scolarité.

L'analyse avait également permis de mettre en exergue un autre défi lié à l'accessibilité financière : celui de la perception de la valeur des études universitaires. En effet, parmi les catégories de populations qui sont traditionnellement sous-représentées aux études universitaires, certains étudiants ont au préalable une perception défavorable du rendement économique des études universitaires, c'est-à-dire qu'ils ont tendance à surestimer le coût à court terme et à en sous-estimer les bénéfices à long terme. Cette perception s'observe plus facilement chez les étudiants de première génération universitaire et parmi ceux venant de familles à faible revenu. Il faut donc faire en sorte que ces étudiants en viennent à modifier leur perception négative afin d'accroître leur taux de participation aux études universitaires.

Concernant la question plus spécifique des droits de scolarité, l'étude de Vierstraete (2007) mentionne que ces derniers sont passés en moyenne, pour les résidents de chacune des provinces, de 2 902 \$ en 1993-1994 à 4 855 \$ en 2006-2007 (en dollars constants de 2005), ce qui représente une augmentation de 67 % en 13 ans. Selon Vierstraete, globalement, la hausse des droits de scolarité, parfois substantielle, n'a cependant pas été accompagnée d'une baisse de la fréquentation : « entre 1992 et 2004, soit sur une période de hausse des droits de scolarité à l'université, l'effectif étudiant a progressé plus fortement que la part des jeunes âgés de 20 à 24 ans dans la population totale. En Ontario et en Colombie-Britannique, la hausse de l'effectif de 1^{er} cycle est même supérieure à celle du Canada pris dans son ensemble (34 % sur l'ensemble de la période en Colombie-Britannique, 27 % en Ontario et 16 % au Canada) » (p.64)

La majorité des recherches insistent également sur la difficulté de distinguer l'effet spécifique du coût des études de celui des autres facteurs agissant sur l'accessibilité aux études. En effet, le rapport culturel aux études, le niveau de scolarité et le revenu des parents, l'origine géographique, le parcours et les résultats scolaires ainsi que la situation personnelle sont tous des facteurs qui interviennent dans le choix d'accéder ou non aux études universitaires. Ces facteurs peuvent également expliquer la difficulté de corrélérer, sur le long terme, le niveau des frais de scolarité ou de l'investissement financier lié aux études et les taux globaux d'inscription et de participation aux études universitaires.

3. L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Historiquement, le déploiement d'un réseau universitaire sur tout le territoire québécois a été la pièce maîtresse et le symbole de l'effort collectif de scolarisation à l'enseignement universitaire³. De 1954 à 1969, l'Université de Sherbrooke a été la seule université francophone située en dehors de Montréal et de Québec. La création de campus universitaires sur tout le territoire, offrant une gamme complète de services aux étudiants, des programmes à tous les cycles d'études prenant appui sur les besoins régionaux, des services de proximité hors campus de même que de la formation continue et de la formation à distance ont permis un véritable accès au savoir et aux compétences supérieures. En 1966, 6 % des effectifs universitaires étudiaient ailleurs qu'à Montréal et Québec, alors que cette proportion s'élevait à 22 % en 2007 (Chenard et Doray, à paraître en 2013).

Pourquoi diversifier les lieux de formation universitaire?



Pour les établissements de l'Université du Québec, la raison d'être des formations en dehors des campus principaux répond essentiellement aux devoirs et aux responsabilités qui leur sont confiés dans le cadre de leur mission particulière, à savoir de favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur et de contribuer au développement scientifique du Québec ainsi qu'à celui de ses régions.

On ne peut parler d'accessibilité géographique sans aborder la question des formations offertes à l'extérieur des campus dits principaux. Pour relativiser l'importance de cet enjeu, soulignons d'abord que 97,6% de l'offre de formation se déroule sur campus. Pour répondre à des demandes, la plupart des établissements universitaires québécois offrent aujourd'hui un accès à une diversité de formations dans différents sites. Une étude de la CREPUQ (2012) a dénombré 74 municipalités où de la formation universitaire est offerte.

³ Cet effort complétait bien évidemment le déploiement du réseau collégial, porte d'entrée à l'enseignement supérieur.

Les sites peuvent se décrire ainsi :

- *le campus* : infrastructure permanente où l'établissement qui dispense la formation offre un ensemble de services universitaires (programmes, présence de professeurs réguliers et de chargés de cours, services aux étudiants, etc.) répondant à sa mission d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Au sein d'un même établissement, la distinction entre le campus principal et les autres campus, parfois appelés centres, est uniquement liée au lieu d'ancrage principal de l'administration de l'établissement (CREPUQ, 2012);
- *le site de dispensation* : site d'enseignement ponctuel ou permanent, utilisant des espaces dans des infrastructures existantes comme des cégeps, des commissions scolaires, des installations municipales, le réseau hôtelier, etc. Dans les sites de dispensation permanents, on retrouve généralement une structure administrative légère (une secrétaire ou un professionnel) dédiée à l'inscription et à l'accueil des étudiants.

En ce qui concerne la formation offerte sur ces différents sites, on distingue généralement la formation continue⁴, la formation initiale de premier cycle⁵ et la formation de cycles supérieurs⁶ (UQTR, 2011).

L'importance croissante des concepts de société des connaissances et d'éducation tout au long de la vie témoigne, depuis plusieurs années, de la montée du besoin, pour une part croissante de la population québécoise, d'acquérir une formation universitaire de qualité, d'améliorer son accès à l'emploi et de se perfectionner en cours de carrière. C'est donc en réponse aux

⁴ Ensemble d'activités d'apprentissage, créditées ou non créditées, qui sont généralement réalisées à temps partiel et après l'interruption d'études de formation initiale ou, encore, après une expérience sur le marché du travail. La formation continue vise à réorienter, perfectionner ou enrichir les connaissances et compétences dans une perspective professionnelle, sociale ou personnelle. Elle peut également viser le transfert de compétences spécifiques des professeurs ou formateurs. Généralement, les activités de formation continue se déroulent à l'intérieur d'un certificat ou d'un microprogramme. Les établissements favorisent le passage au certificat des étudiants qui ont complété des microprogrammes, et le passage au baccalauréat des étudiants qui ont complété des certificats.

⁵ Vise la spécialisation, à divers degrés, dans une ou plusieurs disciplines, un ou plusieurs champs d'études ou un domaine de formation professionnelle, en vue d'amener le diplômé à œuvrer efficacement dans la société et de favoriser le développement de son potentiel. La formation de premier cycle s'inscrit dans le prolongement de la formation collégiale dont elle complète les visées de formation fondamentale et, dans certains cas, de formation professionnelle. Elle participe également au développement d'une culture générale. À ce niveau de formation, il s'agit généralement du baccalauréat.

⁶ Vise à démontrer la capacité d'analyse critique d'une personne et son aptitude à contribuer à l'évolution d'un domaine de recherche, de création ou d'intervention. Les programmes d'études de deuxième cycle comprennent un ensemble d'activités de scolarité, de recherche, de création ou d'intervention et, le cas échéant, de stage portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études. Ces programmes sont sanctionnés par l'octroi d'une attestation, d'un DESS ou d'un grade de maître.

besoins formulés par les milieux que les établissements universitaires offrent des services qui correspondent à leur mission.

Plutôt que d'une course à la clientèle, cette offre témoigne du dynamisme et de l'engagement des universités à répondre aux attentes exprimées par la société à leur égard. En définitive, par la présence de lieux de dispensation de cours et de programmes universitaires de proximité, le projet de poursuivre des études universitaires est ainsi devenu possible pour des milliers de personnes qui ont les aptitudes et la volonté.



Qu'en est-il de la qualité des programmes offerts en dehors des campus principaux?

La programmation diversifiée offerte en dehors des campus principaux comprend à la fois des programmes de grade reconnus pour leur qualité et leur pertinence et des programmes courts souvent construits à partir de ces programmes de grade et évalués lors des opérations d'évaluation de ces derniers. Les politiques institutionnelles d'appréciation de la qualité des enseignements s'appliquent à toutes les activités d'enseignement de ces programmes.

Certains programmes courts répondent par ailleurs à des besoins très précis et sont construits sur mesure par des professeurs et des chargés de cours spécialisés dans le domaine visé, en collaboration avec les organismes concernés et toujours sous la supervision des instances universitaires. Dans ces derniers cas, le suivi de la qualité se fait directement auprès des diplômés et des organismes à l'issue de la formation dispensée.

Les établissements de l'Université du Québec suivent de près la qualité de leurs formations où qu'elles soient offertes. Des analyses sont par exemple réalisées pour comparer la réussite dans les programmes de baccalauréat et de maîtrise dispensés à la fois sur le campus de Lévis et sur le campus de Rimouski, pour l'UQAR, ou sur le campus de St-Jérôme et sur le campus de Gatineau, pour l'UQO. Ces données démontrent globalement un niveau de réussite équivalent pour les étudiants des différents campus d'un même établissement. Lorsque des différences sont notées, les départements concernés examinent la situation et proposent des ajustements.

4. L'ACCESSIBILITÉ ACADÉMIQUE

Quand une personne décide d'entreprendre et de poursuivre des études universitaires, l'université a la responsabilité de l'accompagner dès les premières étapes de son cheminement et jusqu'à l'obtention de son diplôme ou l'atteinte de ses objectifs personnels, dans le respect intégral du niveau de qualité qu'exige une formation universitaire. Promouvoir une pleine accessibilité implique davantage d'engagement que le fait d'amener les étudiants à l'université, elle réside aussi dans le soutien à la réussite de leur projet d'étude. À la lumière de son expérience, l'Université du Québec estime que l'accessibilité académique incarne les préoccupations liées à sa mission.

4.1 Une offre de programmes variée et adaptée aux étudiants

En matière d'offre de programmes, plusieurs innovations ont rendu possible la modulation des études en fonction des besoins des étudiants tout en se souciant de leur persévérance et de leur réussite. Parmi ces innovations on peut citer : la formation à distance, l'admission de sortants d'une formation collégiale technique, la poursuite d'études à temps partiel, l'admission d'adultes dans les mêmes programmes que les diplômés des collèges, l'offre de formation et de programmes constitutifs de grade (certificat, mineure, majeure) permettant un cheminement par étapes, et le déploiement de nouveaux types de programmes répondant à des besoins spécifiques. Des innovations analogues se remarquent aux cycles supérieurs où, en plus de la maîtrise et du doctorat « classiques », il existe des formations courtes de 2^e cycle ou de 3^e cycle, des diplômes spécialisés ou spécialisés sur mesure, des maîtrises par cumul et enfin des maîtrises ou des doctorats sur mesure.

Ces innovations en matière d'offre de programmes permettent :

- ❖ D'encourager un étudiant à accéder à l'université ou aux études supérieures en visant un résultat précis et atteignable : après un programme court ou un certificat, plusieurs étudiantes et étudiants souhaiteront poursuivre et obtenir un grade universitaire;
- ❖ De répondre rapidement à un besoin de formation ciblée et continue.

Qu'en est-il de l'évaluation de la qualité des programmes qui ne mènent pas à un grade?



Dans le cas des établissements de l'Université du Québec, tous les programmes font l'objet d'un double processus d'évaluation puisqu'ils sont soumis d'abord à leur Commission des études et ensuite au Conseil des études de l'Université du Québec.

La plupart des programmes courts, des certificats et des DESS sont des programmes dits « gigognes ». Cela signifie qu'ils sont une partie d'un programme de grade (baccalauréat ou maîtrise) et qu'ils sont donc évalués en même temps que ceux-ci. Par ailleurs, les cours dispensés dans le cadre de ces programmes sont systématiquement soumis aux politiques institutionnelles d'appréciation de la qualité des enseignements.

4.2 Des passerelles et un accompagnement facilitant la transition collège-université

Une autre innovation académique renforçant l'accès et la réussite des études réside dans le développement de la formule du DEC-BAC comme alternative au DEC préuniversitaire. L'intérêt d'un DEC-BAC, qui combine une partie des études collégiales avec les études universitaires, est d'offrir une passerelle à des étudiants qui n'envisageaient pas initialement d'aller vers l'université tout en offrant une formation intensive s'étalant sur une période de temps beaucoup plus courte. La mission de l'École de technologie supérieure répond d'ailleurs directement à la préoccupation de former des ingénieurs sur la base d'une formation collégiale technique.

D'autres mesures particulières permettent aux étudiantes et étudiants qui ne se destinaient pas nécessairement aux études universitaires de bien s'intégrer et de poursuivre leurs études avec succès. On peut penser à l'utilisation de tests de connaissance en début de parcours avec possibilité de formation d'appoint et la mise en place d'une pédagogie du premier trimestre ou de la première année qui réfère à « [...] un ensemble intégré d'activités et d'interventions visant à soutenir la réussite scolaire et éducative des élèves de première année de chacun des programmes d'études » (Simard, 2005).

L'accessibilité académique, pour quels résultats?



Dans les établissements de l'Université du Québec, l'impact de l'approche d'accessibilité en matière de programmes, incluant les différentes mesures de soutien aux études utilisées, peut être évalué en fonction de plusieurs indicateurs. Les résultats montrent que des mesures adaptées aux populations étudiantes diversifiées portent leurs fruits.

La persévérance et la durée des études?



Au baccalauréat, la durée des études à temps complet se situe à 4,3 années et se compare à celle des établissements québécois participant à l'enquête du CSRDE qui rejoint plus de 400 universités et collèges nord-américains. Elle est en outre en-deçà de la durée moyenne (4,5) des vingt établissements de l'enquête comparables à l'Université du Québec.

L'obtention du diplôme?



Environ le tiers des sortants de collèges qui entrent à l'Université du Québec ont une cote R de 24 ou moins. Cette proportion est beaucoup plus élevée que pour les autres universités québécoises. Malgré cela, le taux de diplomation global de ces sortants de collèges est de 75 %, comparativement à des taux variant entre 76 % et 89 % pour les établissements québécois plus sélectifs à l'admission des candidats.

Les établissements de l'Université du Québec, à l'exception de l'ÉTS dont le mandat se concentre sur les diplômés du DEC technique, accueillent, au baccalauréat, une plus faible part de sortants de collèges que les autres établissements québécois. Une plus grande part des étudiants des établissements de l'Université du Québec ont fait une pause d'études avant d'entrer à l'université ou encore sont admis sur la base d'autres études ou d'une expérience pertinente. Malgré tout, au baccalauréat à temps complet, l'Université du Québec se compare avantageusement aux autres universités. Après six ans, les étudiants de l'Université du Québec sont proportionnellement plus nombreux que ceux des 400 autres établissements participants à l'enquête du CSRDE à obtenir un diplôme. Pour la cohorte la plus récente, celle de l'automne 2003, le taux de diplomation se situe à 72 % pour l'Université du Québec comparativement à 59 % seulement pour l'ensemble des autres universités participantes à l'enquête (CSRDE, Enquête 2011).

L'employabilité des diplômés?



L'enquête Relance du MELS (2011) montre que près de 70 % des diplômés de la promotion 2009 au baccalauréat sont en situation d'emploi tandis que 26 % poursuivent leurs études. Pour 82 % d'entre eux, l'emploi trouvé est en rapport direct avec la formation suivie. Le salaire hebdomadaire brut moyen de ces diplômés en emploi à temps plein est de 885 \$. Les diplômés de la promotion 2009 à la maîtrise sont, quant à eux, en situation d'emploi dans une proportion de 78 % (15,5 % sont en poursuite d'études). Là encore, l'emploi trouvé est, dans la très grande majorité des cas (85 %), en rapport avec la formation suivie. Le salaire hebdomadaire brut moyen de ces diplômés en emploi à temps plein est de 1 171 \$, soit près de 300 \$ de plus que pour les titulaires du baccalauréat.

L'analyse de ces données du MELS révèle par ailleurs que les personnes titulaires d'un baccalauréat d'un établissement de l'Université du Québec se retrouvent en plus forte proportion en emploi et ont accès à des emplois mieux rémunérés que les diplômés des autres universités québécoises.

Ces constats viennent confirmer l'originalité des établissements de l'Université du Québec quant à leur offre de formation adaptée aux besoins du marché du travail. Cependant, ils traduisent également la réalité bien particulière de leurs étudiants. Ceux-ci, pour plusieurs déjà sur le marché du travail, viennent en effet généralement chercher un diplôme de baccalauréat afin d'améliorer leurs conditions de vie et d'emploi. Ils ont par conséquent davantage tendance à retourner sur le marché du travail après leur formation alors que, dans les autres établissements universitaires québécois, une plus forte proportion des étudiants tend à poursuivre aux cycles supérieurs. La poursuite des études vers les cycles supérieurs constitue donc un enjeu vis-à-vis duquel les établissements de l'Université du Québec doivent poursuivre leurs efforts.

5. POUR UN ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE POUR TOUTES ET TOUS, PARTOUT AU QUÉBEC

L'Université du Québec tient à réitérer la nécessité de poursuivre les efforts en faveur de l'accessibilité aux études universitaires. Les ressources et les énergies investies depuis les années 1960 ont eu un impact majeur sur l'accessibilité des groupes sociaux jadis marginalisés, dans les régions du Québec comme à Montréal. Mais les défis demeurent toujours présents.

Dans une perspective d'accessibilité et de participation encore plus grande aux études universitaires pour faire en sorte que chaque Québécoise et chaque Québécois qui en a la détermination et les aptitudes ait la chance d'entreprendre et de poursuivre avec succès de telles études, l'Université du Québec formule au gouvernement du Québec et à son ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie les recommandations suivantes :

Considérant que le Québec accuse un retard par rapport aux sociétés comparables en matière de proportion de sa population qui détient un diplôme d'études universitaires, l'Université du Québec recommande :

- 1. QUE le Québec se dote d'objectifs ambitieux de taux de fréquentation et d'obtention du diplôme universitaire à tous les cycles d'études. Ces objectifs doivent concerner l'ensemble de la société, mais aussi être modulés par groupes de la population québécoise sous représentés aux études universitaires et par cycles d'études;**
- 2. QUE le Québec se dote d'une stratégie de l'accessibilité universitaire pour atteindre ses objectifs en considérant l'accessibilité dans toutes ses dimensions : financière, sociale et culturelle, géographique et académique ;**
- 3. QUE la stratégie sur l'accessibilité universitaire comporte des mesures visant spécifiquement les étudiants de première génération universitaire et ceux provenant de milieux socioéconomiques défavorisés ;**
- 4. QUE le Québec encourage financièrement les universités qui poursuivent des efforts en matière de réponses adaptées aux parcours d'études pluriels et diversifiés des étudiants;**
- 5. QUE les universités soient intégrées pleinement dans la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue;**

- 6. QUE** soit réitérée la pertinence des recommandations formulées par son comité sur l'accessibilité financière aux études. Certaines offraient, au gouvernement, des pistes d'actions concrètes pouvant contribuer à rehausser les taux de participation universitaire au Québec notamment :
- remise de dette en fonction des étapes du projet d'études,
 - réforme du programme de prêts pour les études à temps partiel,
 - reconnaissance de la diversité des cheminements scolaires et de la conciliation études-travail-famille pour l'octroi d'aide financière aux études,
 - augmentation du soutien financier offert aux étudiants de maîtrise,
 - bonification du programme études-travail;
- 7. QUE** soit créé un Observatoire de la vie étudiante ayant pour mission de réaliser des enquêtes et des analyses sur les conditions de vie des étudiants et les parcours d'études, d'en diffuser les résultats dans une perspective d'amélioration des politiques publiques en matière d'accessibilité aux études.

CONCLUSION

Depuis près de quarante-cinq ans, l'Université du Québec est résolument engagée en faveur de l'accessibilité aux études universitaires. Les dix établissements qui forment le réseau, leurs professeurs, leurs chargés de cours et leur personnel administratif ont accueilli, formé et soutenu des centaines de milliers d'étudiants dans toutes les régions du Québec et à tous les cycles d'études. De 1969 à aujourd'hui, l'Université du Québec et ses établissements ont décerné plus de 554 557 diplômes, soit 488 554 de premier cycle et 69 003 de cycles supérieurs. Aujourd'hui, le visage de la société québécoise ne serait pas le même sans cet apport stratégique de talents. La réussite des étudiants des établissements de l'Université du Québec raconte une histoire de courage et de détermination.

Considérant les particularités des étudiants accueillis par les établissements de l'Université du Québec, notamment les étudiants de première génération et ceux venant de milieux socioéconomiques défavorisés, considérant les mesures spécifiques mises en place visant à favoriser l'attraction, le maintien aux études et la réussite de ces étudiants et au vu des résultats obtenus, l'Université du Québec estime remplir pleinement la mission d'accessibilité confiée par l'État québécois.

Cependant les défis d'accessibilité ne sont pas tous résolus et ils concernent toutes les universités. Au moment où le Québec s'engage dans d'importantes discussions sur l'avenir de l'enseignement universitaire, l'Université du Québec tient à partager et à renforcer son expérience d'université de l'accessibilité dans la perspective de répondre adéquatement aux exigences d'une société des connaissances pour toutes et tous, partout au Québec.



RÉFÉRENCES

Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap (AQICESH). 2011-2012. *Statistiques concernant les étudiants en situation de handicap dans les universités québécoises*.

AUCC. Matrices de données « *Province CIP distribution* » et « *Enrolment by age, gender, registration status, level, immigration and institution (1992-2008) rounded* ».

Bélanger, P. À paraître. « L'accessibilité des adultes à l'université », dans Bélanger, P.. « L'accessibilité des adultes à l'université d'aujourd'hui », dans Chenard P., P. Doray, E.-L. Dussault et M. Ringuette (dir.), *L'accessibilité aux études postsecondaires : un projet inachevé*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

CAFE-UQ. 2011. *La participation aux études universitaires dans un contexte de hausse des droits de scolarité, Rapport du Comité sur l'accessibilité financière aux études de l'Université du Québec à la Commission de planification de l'Université du Québec*.

Chenard, P. et P. Doray. À paraître. « Les étudiants universitaires au Québec : entre héritiers et nouveaux étudiants », dans Bélanger, P.. « L'accessibilité des adultes à l'université d'aujourd'hui », dans Chenard P., P. Doray, E.-L. Dussault et M. Ringuette (dir.), *L'accessibilité aux études postsecondaires : un projet inachevé*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Conseil supérieur de l'Éducation. 2010. *Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs*, Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Gouvernement du Québec.

CREPUQ. 2012. *L'offre de formation universitaire sur le territoire québécois : comparaison sommaire des données entre l'automne 2008, l'automne 2010 et l'automne 2011*.

Gagné, R. (dir.). 2012. *Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2012*. Montréal, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal.

Simard, C. 2005. *Pédagogie de la première année (PPA)*. Article en ligne sur le site Web du Consortium d'Animation sur la Persévérance et la Réussite dans l'enseignement supérieur. [http://www.uquebec.ca/capres/fichiers/Art_rdl_mars05.shtml]

Statistique Canada. 2008. *Les études postsecondaires – participation et décrochage : différences entre l'université, le collège et les autres types d'établissements postsecondaires*. Document 81-595-M Numéro 70.

Statistique Canada. 2009. *L'apprentissage à vie chez les Canadiens de 18 à 64 ans : premiers résultats de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation de 2008*.

UQTR. 2011. *Politique portant sur la formation continue et la formation hors campus*.

Décembre 2012

www.uquebec.ca